

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Service Assainissement

Syndicat Mixte des Eaux du Pays de Nemours Exercice 2024

- ... à destination des usagers...
- ... pour plus de transparence...
- ... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...
- ... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager.



1 Les indicateurs de performance du service d'assainissement collectif

1.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Thème	Code	Libellé	2022	2023	2024
Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 446	18 446	18 392
Collecte	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		209	209
Traitement	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)		370,93	391,22
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,77€	2,89 €	2,73 €
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,68€	2,77€	2,89 €
Collecte	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%	100%
Collecte	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120)	93	93	103
Traitement	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469		Conforme	Conforme	Conforme
Traitement	P204.3	Conformité des équipements d'énuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469		Conforme	Conforme
Traitement	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		Conforme	Conforme
Traitement	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté juillet 2015)	97,8%	100%	100,0%
Traitement	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100,0%
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	1 237,67 €	840,71€	0€
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	0
Collecte	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100		8	5,61	4,489
Gestion financière	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		0,09%	0,11%
Traitement	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (/120)		80	80
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,3	0,5	0,2
Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,29	2,49	3,22
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	0,4%	0%	0%

1.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	172	168
Collecte	D202,0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
Abonnés	D204,0	Prix €TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	6,35 €	6,18€
Abonnés	D204,0	Prix €TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	6,35 €	6,35 €
Collecte	P201,1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
Collecte	P202,2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120)	100	90
Traitement	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	100%
Gestion financière	P207,0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0	0
Abonnés	P251,1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	-	0
Collecte	P252,1	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	0
Gestion financière	P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00%	0,00%
Traitement	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (/120)	0	100
Gestion financière	P256,2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	9,9
Gestion financière	P257,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,00%	1,75%
Abonnés	P258,1	Taux de réclamations	0,00%	0,00%

SOMMAIRE

1	Les indic	cateurs de performance du service d'assainissement collectif	2
	1.1 Péri	mètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	2
	1.2 Péri	mètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)	3
2	Locuson	ers du service public d'assainissement collectif	c
	_	mètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	
	2.1 Peri 2.1.1	Les abonnés du service	_
	2.1.1	Les volumes consommés	
		mètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)	_
	2.2 Peri 2.2.1	Les abonnés du service	
	2.2.1	Les volumes consommés	
	2.2.2	Les volumes consommes	
3	Les insta	allations du service public d'assainissement	8
	3.1 Péri	mètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	
	3.1.1	Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	8
	3.1.2	Ouvrages de traitement des eaux usées	8
	3.2 Péri	mètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)	9
	3.2.1	Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	9
	3.2.2	Ouvrages de traitement des eaux usées	9
4	La gestic	on du service public d'assainissement	10
	4.1 L'ac	cueil des usagers de la Collectivité	10
	4.2 Péri	mètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	10
	4.2.1	Le contrat de concession de service public d'assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	10
	4.2.2	Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	11
	4.3 Péri	mètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)	11
	4.3.1	Le contrat de prestation de service d'assainissement collectif du SMERB	11
5	L'activit	é du service d'assainissement en 2024	12
	5.1 Péri	mètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	12
	5.1.1	La collecte et le transport des eaux usées	12
	5.1.2	Le traitement des eaux usées	12
	5.1.3	La gestion des boues et des sous-produits	13

	5.1.4	Les travaux réalisés	14
	5.2 Péri	imètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)	15
	5.2.1	La collecte et le transport des eaux usées	
	5.2.2	Les travaux réalisés	15
6	Les aspe	ects financiers du service public d'assainissement collectif	16
(6.1 Péri	imètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	16
	6.1.1	Les comptes du concessionnaire du service public d'assainissement collectif	16
	6.1.2	Le budget d'assainissement collectif de la Collectivité	
	6.1.3	La facturation de la redevance Assainissement collectif	
(6.2 Péri	imètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)	21
	6.2.1	Rémunération du prestataire du service public d'assainissement collectif	
	6.2.2	Le budget d'assainissement collectif de la Collectivité	22
	6.2.3	La facturation de la redevance d'assainissement collectif	23
7	Le Servi	ce Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	25
•	7.1 Péri	imètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	25
	7.1.1	Le service aux usagers	
	7.1.2	Les aspects financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif	
•	7.2 Péri	imètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)	27
	7.2.1	Le service aux usagers	27
	7.2.2	Les aspects financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif	28
8		s	
8	8.1 Péri	imètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	
	8.1.1	Comptes annuels de résultat d'exploitation du concessionnaire en 2024	30

2 Les usagers du service public d'assainissement collectif

2.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

2.1.1 Les abonnés du service

En 2024, 7 464 abonnés étaient recensés sur le service d'assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre.

Le nombre d'abonnés a diminué de 108 au cours de l'année.

Le ratio d'habitants par abonnement domestique est de 2,46 habitants par abonnement.

En 2024, les communes ayant transféré leur compétence Assainissement Collectif au SIAEP de Nemours Saint-Pierre sont les suivantes :

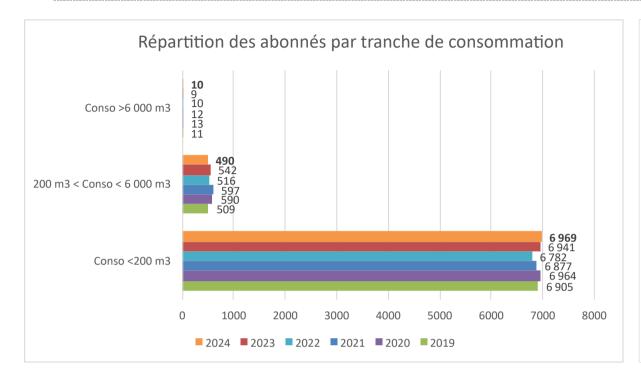
- Bagneaux-sur-Loing
- Darvault
- Nemours
- Poligny
- Saint-Pierre-lès-Nemours

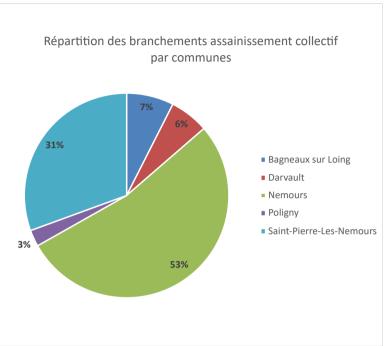
2.1.2 Les volumes consommés

En 2024, 942 439 m³ ont été facturés aux usagers du SIAEP de Nemours Saint-Pierre, soit une baisse de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

La consommation moyenne par abonné s'établit pour 2024 à 126 m³ par abonné, en baisse de 1,3% par rapport à l'année 2023.

En 2024, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre n'a pas de conventions de transferts d'effluents avec d'autres services.





2.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

2.2.1 Les abonnés du service

En 2024, 100 abonnés étaient recensés sur le service d'assainissement collectif du SMERB.

En 2024, seule la commune de Buthiers a transféré sa compétence Assainissement Collectif au SMERB.

2.2.2 Les volumes consommés

En 2024, 5 890 m³ ont été facturés aux usagers du SMERB, soit une baisse de -8,4 % par rapport à l'année précédente.

La consommation moyenne par abonné s'établit pour 2024 à 59 m³ par abonné, en baisse de -6,6 % par rapport à l'année 2023.

En 2024, il existe une convention de transfert d'effluents entre le SMERB et le SMEAG (Syndicat. Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers) qui autorise le SMERB à raccorder une partie de son réseau d'assainissement correspondant à 350 équivalents habitants.

3 Les installations du service public d'assainissement

3.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

3.1.1 Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

Pour collecter les effluents de l'ensemble des usagers, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose des installations suivantes :

- 7 548 branchements
- 107 660 mètres linéaires de réseau de collecte eaux usées, uniquement en séparatif
- 53 postes de relevage (relèvement et refoulement)
- 2 déversoirs d'orages et 8 trop-pleins
- 70 538 mètres linéaires de réseau pluvial

3.1.2 Ouvrages de traitement des eaux usées

Pour traiter, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose en propre des installations suivantes :

- 1 station de traitement des eaux usées (STEU) à Nemours d'une capacité en Équivalent Habitant de 35 000 EH et d'une capacité nominale de 7 000 m³/j
- 1 station de traitement des eaux usées (STEU) à Poligny d'une capacité en Equivalent Habitant de 600 EH et d'une capacité nominale de 75 m³/j



Station de traitement des eaux usées « Nemosia » de Nemours

L'ensemble des installations a été inséré dans un système d'information géographique. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau a été évalué à 103 points sur 120.

3.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

3.2.1 Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

Pour collecter les effluents de l'ensemble des usagers, le SMERB dispose des installations suivantes :

- 1892,71 mètres linéaires de réseau de collecte eaux usées,
- 1 poste de refoulement (Rue des Roches).

3.2.2 Ouvrages de traitement des eaux usées

La collectivité ne dispose pas en propre d'installations de traitement et est signataire d'une convention pour le traitement de ses eaux usées sur la station d'épuration de la Base de loisirs de Buthiers (1 200 EH).

4 La gestion du service public d'assainissement

4.1 L'accueil des usagers de la Collectivité

L'ensemble des usagers concernés par le présent RPQS peuvent être reçus dans les locaux de la Collectivité, localisés au :

43 quai Victor Hugo 77140 Nemours Du lundi au vendredi : 09h – 12h, 14h – 17h.

Ou par téléphone au 01 64 28 85 01, et sur le site internet du syndicat : https://smeapn.fr/

4.2 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

4.2.1 Le contrat de concession de service public d'assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La gestion du service d'assainissement de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre a été confié à la société SAUR.

En vertu du contrat de concession de service public (ex-délégation de service public), qui lui a été accordé pour 12 ans à partir du 1er janvier 2017, la société SAUR est responsable de :

- L'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif de façon à assurer la continuité de service aux usagers. Cela comprend notamment l'entretien, la surveillance et les réparations des installations suivantes :
 - Les réseaux de collecte des eaux usées
 - Les postes de relèvement
 - Les stations d'épuration
- L'entretien des réseaux d'eaux pluviales
- La gestion du service d'assainissement non collectif
- Les travaux de renouvellement mis à la charge du concessionnaire dans le cadre du contrat
- L'exécution des autres travaux prévus par le présent contrat
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La facturation, le recouvrement des redevances
- La fourniture régulière et sur demande du SIAEP de Nemours Saint-Pierre de toute information et synthèse sur le fonctionnement technique et financier du service

4.2.2 Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La SAUR met à disposition des usagers de l'assainissement collectif du SIAEP de Nemours Saint-Pierre :

Un point d'accueil clientèle ouvert à Nemours

29 rue des Hauteurs du Loing

77140 Nemours

Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rdv et de 13h30 à 16h30 sur rdv (03 58 58 20 00)

Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :

- Souscrire un nouveau contrat
- Payer leurs factures
- S'informer sur le service

4.3 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

4.3.1 Le contrat de prestation de service d'assainissement collectif du SMERB

La gestion du service d'assainissement collectif de l'ex. SMERB a été confié à la société Veolia Eau.

En vertu du contrat de prestation de service, qui lui a été accordé pour 6 ans à partir du 1er janvier 2022, la société Veolia Eau est responsable de l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement collectif du Syndicat mixte des eaux de la région de Buthiers (SMERB).

5 L'activité du service d'assainissement en 2024

5.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

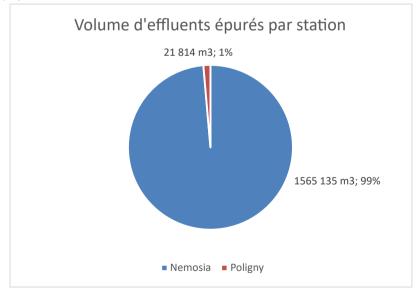
5.1.1 La collecte et le transport des eaux usées

En 2024, le concessionnaire a réalisé les opérations suivantes :

- 24 768 mètres linéaires de réseau d'assainissement ont été curés afin de permettre le bon écoulement des eaux, dont :
 - o 12 960 mètre linéaires, soit 12% du réseau de collecte des eaux usées ;
 - o 11 808 mètres linéaires, soit 16 % du réseau de collecte des eaux pluviales.
- 8 179 mètres linéaires ont été inspectés par caméra, soit 7,6 % du réseau d'eaux usées, afin de contrôler les dégradations éventuelles
- 49 opérations de désobstruction sur branchements et sur canalisations ont eu lieu.

5.1.2 Le traitement des eaux usées

En 2024, le service d'assainissement collectif du SIAEP de Nemours Saint-Pierre a traité un volume de **1 586 949 m³**, dont la répartition entre les deux stations de traitement est indiquée sur le graphique suivant :



La conformité globale des bilans 24 heures pour les deux stations de traitement des eaux usées est la suivante :

Station	Bilans 24h réalisés	Dont bilans 24h conformes	Taux conformité	Non-conformités principales	Conformité
STEP Nemosia	52	51	98,1%	1 non-conformité	Conforme
(Saint-Pierre-lès-Nemours)				(Phosphore total)	
STEP Poligny	1	1	100%	-	Conforme

Le fonctionnement des deux stations d'épuration du SIAEP de Nemours Saint-Pierre est **conforme** aux prescriptions de l'Arrêté du 21 Juillet 2015 modifié par l'Arrêté du 31 juillet 2020.

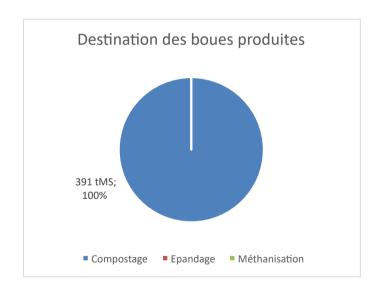
5.1.3 La gestion des boues et des sous-produits

En 2024, la production sur les deux stations a été de :

- 384 tonnes de matières sèches de boues,
- 391 tonnes de boues évacuées,
- 8 tonnes de sables¹,
- 69 tonnes de refus de dégrillage.

La station « Nemosia » a également reçu en 2024, pour traitement :

- 59 m³ de matières de curage
- 217 m³ de graisses
- 1 591 m³ de matières de vidange



¹ En raison d'un dysfonctionnement de la filière de traitement des matières de curage sur la STEP NEMOSIA, une partie des matières de curage a été envoyée vers une entreprise extérieure pour traitement. Les volumes ainsi transférés ne sont pas quantifiés dans le RAD.

5.1.4 Les travaux réalisés

5.1.4.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants :

Au titre du renouvellement :

39 opérations - 82 111 €HT

Au titre du fonds de travaux :

9 opérations - 71 416 €HT

5.1.4.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

- Les modifications apportées par l'avenant 3 ont mené à une fusion des fonds de travaux programmés et non programmés et à une revalorisation de +23 000€HT/an, portant la dotation à 165 355€HT/an à compter de juillet 2021.
- Les modifications apportées par l'avenant 4, ont mené à une revalorisation du fonds de travaux non-programmés de +8 097€HT/an sur les 5 années restantes du contrat, portant la dotation annuelle à 173 452€HT/an à compter de janvier 2024.

	Solde au 31/12/2024
Renouvellement	-417 343
Fonds de travaux	437 828

5.1.4.3 Opérations réalisées par le SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Les travaux réalisés en 2024 par le Syndicat ont représenté un montant total de 77 483,64 €HT répartis comme suit :

Acompte étude RSDE : 21 453,75 €HT

Travaux d'étanchéité de la toiture du local, STEP NEMOSIA : 18 121,60€HT

Système de vidéosurveillance : 6 950,01 €HT

Remplacement éclairage STEP NEMOSIA : 8 255,57 €HT

Achat de mobilier de bureau : 4 035,21 €HT

- Acompte étude Schéma directeur d'assainissement : 18 667,5 €HT
- Caution de location immobilière : 1 500 €HT

5.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

5.2.1 La collecte et le transport des eaux usées

En 2024, le concessionnaire a réalisé les opérations suivantes :

- 1 200 mètres linéaires, soit 66% du linéaire total de réseau d'assainissement, ont été curés afin de permettre le bon écoulement des eaux.
- 3 opérations de désobstruction du poste de refoulement ont eu lieu.

5.2.2 Les travaux réalisés

5.2.2.1 Opérations réalisées par le SMERB

Aucuns travaux concernant le service d'assainissement collectif du SMERB n'ont été réalisés en 2024.

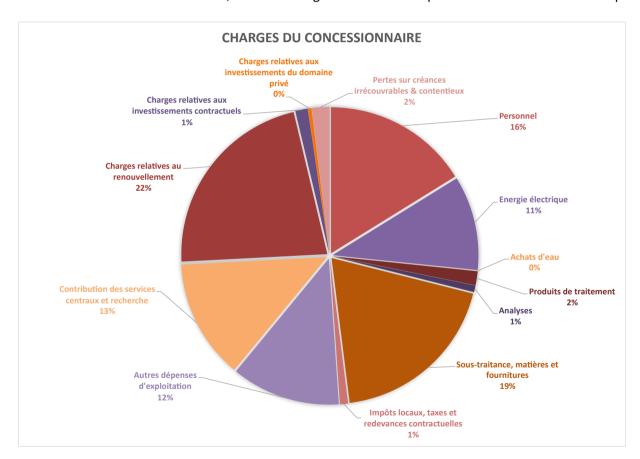
6 Les aspects financiers du service public d'assainissement collectif

6.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

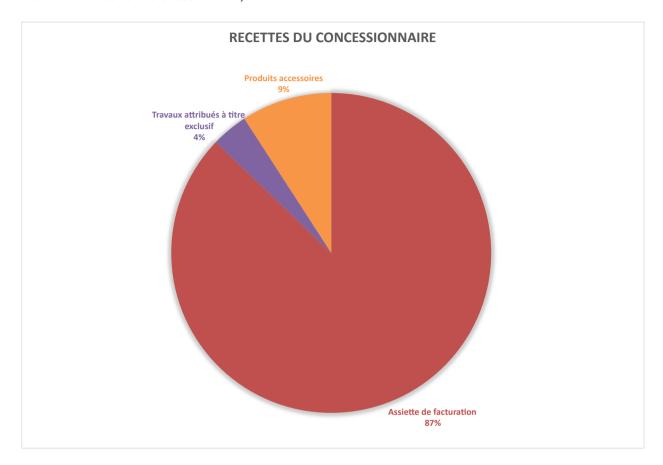
6.1.1 Les comptes du concessionnaire du service public d'assainissement collectif

6.1.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les charges du concessionnaire se sont élevées à 2 153,5 k€. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls.

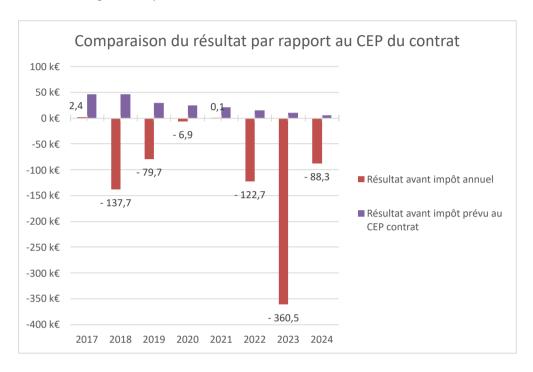


En 2024, les recettes du concessionnaire se sont élevées à 2 065,2 k€.



6.1.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente -4,28% du chiffre d'affaires réalisé.



6.1.2 Le budget d'assainissement collectif de la Collectivité

La synthèse du compte administratif du service d'assainissement collectif pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	375 765,35 €
Personnel	139 463,19 €
Charges à caractère général	190 891,28 €
Autres charges de gestion courante	45 410,88 €
Intérêts de la dette	0,00 €
Recettes réelles d'exploitation	943 722,00 €
Autres taxes et redevances	834 349,44 €
Subvention d'exploitation	58 458,90 €
Autres produits de gestion courante	47 087,48 €
Produits exceptionnels	3 826,18 €
Section d'investissement	77.402.64.4
Dépenses d'équipement	77 483,64 €
Remboursement du capital	27 993,25 €
Recettes d'investissement	187 471,53 €
Solde de gestion	567 956,65
Capacité d'autofinancement	539 963,40 €
capacite a automanicement	333 303,40 (

En 2024, les charges financières du SIAEP NSP se sont élevées à 27 993,25 €, soit 27 993,25 € de remboursement du capital et 0 € d'intérêts d'emprunt. En 2024, les subventions d'exploitation ont représenté 58 458,90 €.

La contribution des communes au budget du Syndicat pour la gestion des eaux pluviales s'est élevée à 94 655,74 €.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Assainissement collectif à la clôture de l'exercice était la suivante :

Capital restant dû: 105 106,80 € Solde de gestion: 567 956,65 €

6.1.3 La facturation de la redevance Assainissement collectif

6.1.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d'assainissement collectif rendu qui comprend, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

La redevance assainissement est établie en fonction des charges du service et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

• Quel est le volume pris en compte ?

L'assiette de la redevance se base sur la consommation relevée au compteur de chaque usager.

• Qui perçoit l'argent de la facture d'assainissement collectif?

- Une part « Concessionnaire » de la redevance revient à la SAUR pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
- Une part « Collectivité » de la redevance revient au SIAEP de Nemours Saint-Pierre pour les travaux éventuels.
- Une part « Taxes » de la redevance revient à l'agence de l'eau Seine Normandie, pour la modernisation des réseaux de collecte

Les tarifs qui ont été appliqués sont présentés ci-contre :

Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

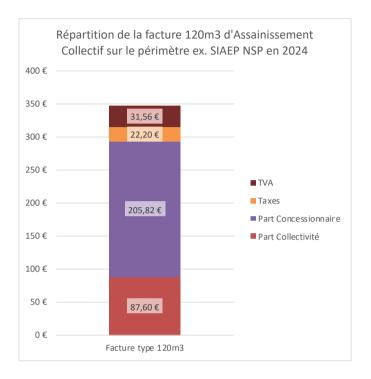
Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l'évolution globale des prix dans le secteur d'activité concerné.

	1er janv 2017	1e janv 2018	1e janv 2019	1e janv 2020	1e janv 2021	1e janv 2022	1e janv 2023	1e janv 2024	1e janv 2025
Part Concessionnaire									
Part variable (SAUR)	1,3297€	1,3473€	1,3963€	1,4285€	1,4473€	1,5169€	1,6052€	1,7152€	1,7217€
Part Collectivité									
Part variable	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73
Taxes									
Ag de l'eau - Modern.	0,3000€	0,3000€	0,1850€	0,1850€	0,1850€	0,1850€	0,1850€	0,1850€	0,0270€
TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Prix TTC/m3 pour 120m3	2,60€	2,62€	2,54€	2,58€	2,60€	2,68€	2,77€	2,89€	2,73€

6.1.3.2 La facture Assainissement collectif des usagers

En 2024, le montant de la facture d'assainissement collectif pour un volume type de 120 m³ s'est établi à 347,19 €TTC soit 2,89€ TTC par m³ assainit.

La répartition de la facture est la suivante :



6.1.3.3 État des impayés

En 2024, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente était de 3,22 % sur le périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre.

6.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

6.2.1 Rémunération du prestataire du service public d'assainissement collectif

En 2024, le prestataire a été rémunéré 6 258 €HT au titre de l'exploitation du service d'assainissement collectif. Le tableau suivant indique le montant annuel de la prestation, actualisé selon le coefficient d'actualisation défini au contrat :

Année	2022	2023	2024	2025
Rémunération annuelle actualisé (€HT)	5 447 €	6 103 €	6 258 €	6 293 €
coefficient d'actualisation	1,0000	1,1204	1,1489	1,1554

6.2.2 Le budget d'assainissement collectif de la Collectivité

La synthèse du compte administratif du service d'assainissement collectif pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	24 860,63 €
Personnel	3 654,12 €
Charges à caractère général	9 730,60 €
Autres charges de gestion courante	1 204,07 €
Intérêts de la dette	7 756,87 €
Charges exceptionnelles	2514,978
Recettes réelles d'exploitation	45 152,10 €
Autres taxes et redevances	44 627,79 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	304,88 €
Produits exceptionnels	219,44 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Remboursement du capital	32 630,12 €
Recettes d'investissement	123 080,09 €
California acastan	20.040.25.0
Solde de gestion	28 048,35 €
Capacité d'autofinancement	-12 338,64 €

En 2024, les charges financières du SMERB se sont élevées à 40 386,99 €, soit 32 630,12 € de remboursement du capital et 7 756,87 € d'intérêts d'emprunt. Les subventions d'exploitation ont représenté 0 €.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe relatif à l'assainissement collectif à la clôture de l'exercice était la suivante :

Capital restant dû : 276 646,10 € Solde de gestion : 28 048,35 €

6.2.3 La facturation de la redevance d'assainissement collectif

6.2.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d'assainissement collectif rendu qui comprend, la collecte et le transport des eaux usées.

La redevance assainissement est établie en fonction des charges du service et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

• Quel est le volume pris en compte ?

L'assiette de la redevance se base sur la consommation relevée au compteur de chaque usager.

• Qui perçoit l'argent de la facture d'assainissement collectif?

- Une part « Collectivité » de la redevance revient au SMERB pour rémunérer le prestataire et financer les travaux éventuels, composée de :
 - Une part fixe (identique pour tous les abonnés)
 - Une part variable différente selon le lieu de résidence des abonnés. En effet, 5 branchements, sur 100 au total, sont directement raccordés à la station d'épuration de la base de loisirs, et ne participent pas à la même hauteur, à travers leur part variable, au financement de l'exploitation, de l'entretien, de l'amortissement et du renouvellement des canalisations (et du poste de refoulement) d'eaux usées.
- Une part « Taxes » de la redevance revient à l'agence de l'eau Seine Normandie, pour la modernisation des réseaux de collecte.
- Le prestataire est rémunéré par la collectivité, selon un forfait à la hauteur des prestations réalisées annuellement, dont le montant est établi en 1^{ère} année de la prestation et actualisé chaque année selon un coefficient d'actualisation défini au contrat.

Les tarifs appliqués sont présentés cicontre :

Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l'évolution globale des prix dans le secteur d'activité concerné.

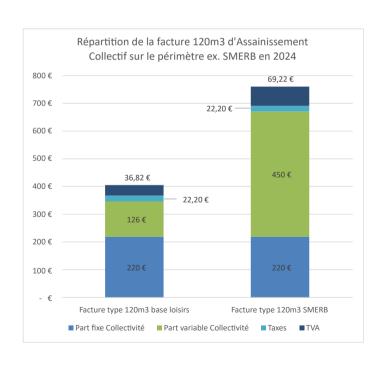
	1e janv 2022	1e janv 2023	1e janv 2024	1e janv 2025
Tarif				
Part fixe	220€	220€	220€	220€
Part variable SMERB	3,70€	3,75€	3,75 €	3,75€
Part variable base loisirs	1,05€	1,05€	1,05 €	1,05€
Taxes				
Ag de l'eau - Modernisation	0,1850€	0,1850€	0,1850€	0,0351€
TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Prix TTC/m3 pour 120m3 SMERB	6,29€	6,35€	6,35€	6,18€

6.2.3.2 La facture Assainissement collectif des usagers

En 2024, le montant de la facture d'assainissement collectif sur le périmètre de l'ex. SMERB, s'est établi, pour un volume consommé annuel type de 120 m³:

- A 761,42 € TTC soit 6,35 € TTC par m³ assainit pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement du syndicat.
- A 405,05 € TTC soit 3,38 € TTC par m³ assainit pour les abonnés directement raccordés au réseau d'assainissement de la base de loisirs.

La répartition de chacune des deux factures est la suivante :



7 Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

7.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

7.1.1 Le service aux usagers

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement autonome effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a confié la gestion de son service d'assainissement non collectif à la société **SAUR**, dans le cadre du contrat de concession de service public d'assainissement collectif signé pour une période de **12 ans** à partir du 1er janvier 2017.

La société SAUR est responsable du :

- Contrôle de l'existant
- Contrôle de bon fonctionnement
- Diagnostic anticipé lors des ventes
- Contrôle du neuf (conception, réalisation)

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	NR	NR	452	439
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	39	70	34	49
Contrôle diagnostic de l'existant lors de vente	29	17	16	5
Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien	0	41	1	40
Vérification de la conception des travaux	9	6	12	2
Vérification de l'exécution des travaux	1	6	5	2
Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0)	NR	NR	NR	1 549
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	100	100	100	100
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	NR	NR	NR	93,1%

7.1.2 Les aspects financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif

7.1.2.1 Les tarifs de l'Assainissement Non Collectif

En contrepartie des contrôles et prestations réalisées chez les usagers disposant d'installations d'assainissement non collectif, le concessionnaire est rémunéré par les usagers sur la base du bordereau des prix unitaires contractuel.

Prestation	Détail	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2022	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2023	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2024	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2025
Redevance pour le contrôle de conception d'un projet neuf (TVA 20%) et pour les réhabilitations (TVA 10%) – Maison individuelle	Contrôle de conception (sur dossier)	96,69 €	100,20 €	104,52 €	106,84 €
	Contrôle de réalisation	170,63€	176,83 €	184,45 €	188,53 €
	Contre visite	96,69 €	100,20 €	104,52€	106,84 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement – Maison individuelle	Contrôle de bon fonctionnement (comprenant le contrôle et la contre-visite si nécessaire)	133,45€	138,30 €	144,26€	147,46 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement – Habitat collectif	Contrôle de bon fonctionnement (comprenant le contrôle et la contre-visite si nécessaire)	196,02 €	203,14 €	211,89€	216,59€
Contrôle lors d'une cession immobilière	Contrôle (dont contre visite)	193,38€	200,41 €	209,04 €	213,67 €

7.1.2.2 Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

En 2024, les charges assumées par le Syndicat pour le SPANC se sont élevées à 0 €. Le montant des recettes s'élevait à 0 €.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe SPANC à la clôture de l'exercice était la suivante :

Capital restant dû : 0,00 € Solde de gestion : 0 €

7.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

7.2.1 Le service aux usagers

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement autonome effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

Le SMERB a confié la gestion de son service d'assainissement non collectif à la société **ESEA**, dans le cadre d'un contrat de prestation de service signé pour une période de **1 an** à partir du 1er janvier 2024, reconductible annuellement.

La société ESEA est responsable du :

- Contrôle de l'existant
- Contrôle de bon fonctionnement
- Diagnostic anticipé lors des ventes
- Contrôle du neuf (conception, réalisation)

	2024
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	718
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	20
Contrôle diagnostic de l'existant lors de vente	10
Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien	0
Vérification de la conception des travaux	7
Vérification de l'exécution des travaux	3
Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0)	1 158
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	100
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	91,7 %

7.2.2 Les aspects financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif

7.2.2.1 Les tarifs de l'Assainissement Non Collectif

En contrepartie des contrôles et prestations réalisées chez les usagers disposant d'installations d'assainissement non collectif, le concessionnaire est rémunéré par la collectivité sur la base du bordereau des prix unitaires contractuel.

Prestation	Détail	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2025
Redevance pour le contrôle de conception et réalisation pour une habitation jusqu'à 20 EH (TVA 10%)	Contrôle de conception (sur dossier)	125€
	Contrôle de réalisation	165 €
	Contre visite	80 €
	Déplacement sans intervention	60€
	Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes	195 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes (TVA 10%)	Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes – URGENT	245 €
	Déplacement sans intervention	60€
Majoration des interventions (TVA 10%)	De 21 à 40 EH	90 €
	De 41 à 100 EH	180 €
	De 101 à 200 EH	360 €

7.2.2.2 Le budget ANC du SMERB

En 2024, les charges d'exploitation assumées par le Syndicat pour le SPANC se sont élevées à 4 275,94 €. Le montant des recettes d'exploitation s'élevait à 19 037,64 €.

La synthèse du compte administratif du service d'assainissement non-collectif du SMERB pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024			
Section d'exploitation				
Dépenses réelles d'exploitation	4 530,26 €			
Personnel	913,53€			
Charges à caractère général	2 432,65 €			
Autres charges de gestion courante	301,02 €			
Intérêts de la dette	254,32 €			
Charges exceptionnelles	628,7445			
Recettes réelles d'exploitation	19 037,64 €			
Autres taxes et redevances	18 906,56 €			
Subvention d'exploitation	0,00€			
Autres produits de gestion courante	76,22 €			
Produits exceptionnels	54,86 €			
Section d'investissement				
Dépenses d'investissement	170 906,33 €			
Remboursement du capital	11 182,28 €			
Recettes d'investissement	16 069,40 €			
Solde de gestion	14 761,70 €			
Capacité d'autofinancement	3 325,10 €			

En 2024, les charges financières du SMERB se sont élevées à 11 436,60 €, soit 11 182,28 € de remboursement du capital et 254,32 € d'intérêts d'emprunt. Les subventions d'exploitation ont représenté 0 €.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe relatif à l'assainissement non-collectif à la clôture de l'exercice était la suivante :

Capital restant dû: 56 586,83 € Solde de gestion: 14 761,70 €

8 Annexes

8.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

8.1.1 Comptes annuels de résultat d'exploitation du concessionnaire en 2024

CARE	2024
Charges (k€)	3 101,4
Personnel	348,5
Energie électrique	224,8
Produits de traitement	33,2
Analyses	16,1
Sous-traitance, matières et fournitures	410,9
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	19,2
Autres dépenses d'exploitation	259,8
Télécommunications, poste et télégestion	7,9
Engins et véhicules	72,1
Informatique	79,2
Assurances	7,2
Locaux	73,5
Divers	19,9
Contribution des services centraux et recherche	284,6
Collectivité et autres organismes publics	947,9
Part collectivité	753,5
Autres organismes publics	194,4
Charges relatives au renouvellement	475,9
Pour garantie de continuité du service	48,5
Programme contractuel Fonds contractuel	-1,7
	429,1
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8,6
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	41,9
Résultat avant impôt	-88,3
Résultat avant impôt	-88,3

Produits	3 013,1
Assiette de facturation	1 800,3
Collectivité et autres organismes publics	947,9
Travaux attribués à titre exclusif	76,0
Produits accessoires	188,8
Résultat avant impôt	-88,3
Résultat	-88,3